



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

contrats de plan État-régions

Question écrite n° 43686

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le secrétaire d'État à l'aménagement du territoire sur l'avenir des contrats de plan État-région. Un avis récemment émis par le conseil économique et social propose d'associer davantage l'évaluation et le suivi aux contrats de plan, par exemple en clarifiant le pilotage national de l'évaluation, ou en soumettant la validation de tout contrat à l'insertion d'un référentiel d'évaluation partagé par les signataires. Il souhaiterait connaître son sentiment sur ce sujet.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a souhaité lancer en 2004, en concertation notamment avec les délégations à l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale et du Sénat, la réflexion sur le devenir des contrats de plan. Le secrétaire d'État à l'aménagement du territoire a pris connaissance de l'avis rendu par le Conseil économique et social en juin dernier qui permettra d'enrichir la réflexion du Gouvernement. Le renforcement du suivi et de l'évaluation des contrats de plan État-régions semble être une nécessité. Concernant le suivi des CPER, des enseignements utiles pourront être tirés de l'élaboration et de l'utilisation de l'outil informatique PRESAGE dédié au suivi de la consommation des fonds européens en France. Pour l'évaluation, une réflexion est actuellement en cours associant la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) et d'autres administrations centrales pour proposer des solutions concrètes afin de renforcer l'évaluation des politiques publiques, et singulièrement des futurs CPER.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43686

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : aménagement du territoire

Ministère attributaire : aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juillet 2004, page 5224

Réponse publiée le : 7 décembre 2004, page 9699